

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ®

**GALA D'EXCELLENCE 2017
RSEQ scolaire**

Document d'information et critères de sélection pour les mises en candidature provenant des instances régionales

2017

PRÉAMBULE

Le Réseau du sport étudiant du Québec est heureux de présenter la **34^e édition** du Gala d'excellence RSEQ scolaire.

Le Gala d'excellence permet la promotion de toute l'excellence qui anime notre milieu. Il permet également de mettre en évidence les valeurs éducatives véhiculées par notre réseau soient : le développement physique et intellectuel de la personne, la réussite et la persévérance scolaires, l'éthique, la recherche de l'excellence, la responsabilisation et le sentiment d'appartenance.

Il est le couronnement de tous les efforts consentis par les athlètes ainsi que par leurs fidèles supporteurs, entraîneurs, directeurs, enseignants, parents, co-équipiers, etc. Un moment ultime à partager, à diffuser et à valoriser avec grande fierté.

Le RSEQ entend profiter de ce prestigieux événement pour donner une visibilité aux réalisations de son milieu et ainsi témoigner son appréciation aux participants et intervenants de son vaste réseau. Il insiste aussi pour que toutes les instances régionales du réseau utilisent ce moyen avec les mêmes égards. Ainsi, il est primordial que les candidats qui méritent d'être présentés le soient adéquatement, afin qu'ils soient jugés avec équité.

Les instances régionales du RSEQ sont invitées à établir un mécanisme de sélection officiel et judicieux.

ÉCHÉANCIER

Afin d'assurer la bonne marche de ce projet, l'échéancier suivant a été retenu :

DATE	ACTION
Vendredi 20 janvier 2017	Mise en ligne des formulaires
Février à avril 2017	Choix dans les instances régionales
Vendredi 7 avril 2017	Date limite pour soumettre une candidature pour le Sablon d'honneur du C.A.
Vendredi 28 avril 2017	Date limite pour mettre en ligne vos mises en nomination
Mercredi 10 mai 2017 (à confirmer)	Réunion du comité de sélection
Vendredi 2 juin 2017	Gala d'excellence RSEQ – scolaire Laval

PRÉSENTATION DES CANDIDATS *

Les volets I et II sont strictement réservés aux quatorze (14) instances régionales du RSEQ.

Seuls les organismes précités peuvent présenter des mises en nomination dans le volet qui leur a été identifié.

Elles doivent le faire à l'aide des formulaires officiels et faire entériner la présentation par les instances appropriées. L'espace prévu pour y inscrire les informations nécessaires doit être respecté (formulaire protégé). Dans tous les cas, veuillez adopter une méthode brève et succincte.

De plus, nous vous demandons de joindre une photo portrait et/ou d'action de la candidature que vous présentez, ceci dans le but de dynamiser la présentation visuelle qui sera faite lors de l'événement. Le dernier bulletin émis est aussi obligatoire pour les catégories 1 à 6.

À noter, que dans toutes les catégories le critère portant sur le code d'éthique 3R est devenu une condition préalable. Comme pour toutes les conditions préalables de chacune des catégories, il incombe à l'instance régionale de s'assurer du respect de cette condition.

Nous vous demandons d'inscrire le lieu de résidence de la candidature afin d'être outillé pour répondre aux requêtes des médias qui veulent faire la promotion des nominés de leur ville, ou de leur quartier.

Chaque instance régionale peut présenter un seul choix pour chaque catégorie. Toutefois, la même candidature peut être présentée dans différentes catégories si applicable; cependant, elle ne sera sélectionnée qu'une seule fois.

Chaque présentation doit porter le nom d'un répondant à qui le comité de sélection pourrait se référer pour des informations supplémentaires.

Pour une quatrième année, les formulaires de mises en nomination devront être complétés en ligne. Le lien URL vous sera communiqué prochainement avec votre nom d'utilisateur et mot de passe.

** La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.*



PROCESSUS DE SÉLECTION

Les mises en nomination au Gala d'excellence RSEQ 2017 se font sous deux volets.

VOLET I

Le volet I concerne les personnes dont les noms sont soumis par les 14 instances régionales du RSEQ. À l'aide des formulaires de présentation en ligne, chacune des instances régionales soumet ses candidatures au RSEQ.

La période d'admissibilité des candidatures pour toutes les catégories au Gala d'excellence, est du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017.

Chaque instance est invitée à soumettre des candidats aux catégories suivants:

CATÉGORIES :

1. L'élève féminine de 6^e année ayant le mieux concilié le sport et les études.
2. L'élève masculin de 6^e année ayant le mieux concilié le sport et les études.
3. L'école primaire ayant le plus contribué au développement des activités physiques et sportives dans son milieu.
4. L'école secondaire ayant le plus contribué au développement des activités physiques et sportives dans son milieu.
5. L'entraîneure féminine par excellence.
6. L'entraîneur masculin par excellence.
7. L'équipe féminine de Division 2 par excellence au niveau secondaire.
8. L'équipe masculine de Division 2 par excellence au niveau secondaire
9. L'équipe de Division 1 par excellence au niveau secondaire
10. L'élève-athlète féminine de niveau secondaire ayant démontré une persévérance académique et sportive.

11. L'élève-athlète masculin de niveau secondaire ayant démontré une persévérance académique et sportive.
12. L'individu qui s'est impliqué dans le développement de saines habitudes de vie dans son milieu.
13. L'élève-athlète féminine de 5^e secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études.
14. L'élève-athlète masculin de 5^e secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études.

VOLET II

Le conseil d'administration du RSEQ pourra décider de remettre un Sablon d'honneur à un organisme, un individu, une entreprise ou un média pour son apport important au développement du sport en milieu étudiant. Cependant, ces mérites ne sont pas nécessairement annuels.

Les instances régionales, les institutions membres ou tout individu du réseau du sport étudiant peuvent adresser un dossier aux administrateurs pour leur soumettre des propositions. Ces propositions devront être reçues au bureau provincial du RSEQ à l'attention du président-directeur général **avant le vendredi 7 avril 2017.**

CRITÈRES DE SÉLECTION

1. L'ÉLÈVE FÉMININE DE 6^E ANNÉE AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES

Conditions préalables:

1. Être inscrite dans une école primaire affiliée au réseau.
2. Être présentement une élève de 6^e année.
3. Avoir participé activement aux activités physiques et/ou sportives de son école.
4. Avoir un rendement académique au-dessus de la moyenne des élèves de son niveau avec une moyenne générale de 80% et plus.
5. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.
6. Résider au Québec depuis au moins un an.

	Critères	Valeur / 20
A	Participer à des programmes d'activités physiques et sportives dans son école et à des programmes du RSEQ au niveau local et/ou régional.	12
B	S'être impliquée personnellement dans les activités de son école (ex.: comité d'école, activités sportives, organisation d'activités, vie étudiante, etc.).	6
C	Participer à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école.	2

2. L'ÉLÈVE MASCULIN DE 6^e ANNÉE AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES**Conditions préalables:**

1. Être inscrit dans une école primaire affiliée au réseau.
2. Être présentement un élève de 6^e année.
3. Avoir participé activement aux activités physiques et/ou sportives de son école.
4. Avoir un rendement académique au-dessus de la moyenne des élèves de son niveau avec une moyenne générale de 80% et plus.
5. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.
6. Résider au Québec depuis au moins un an.

	Critères	Valeur / 20
A	Participer à des programmes d'activités physiques et sportives dans son école et à des programmes du RSEQ au niveau local et/ou régional.	12
B	S'être impliqué personnellement dans les activités de son école (ex.: comité d'école, activités sportives, organisation d'activités, vie étudiante, etc.).	6
C	Participer à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école.	2

3. L'ÉCOLE PRIMAIRE AYANT LE PLUS CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS SON MILIEU

Conditions préalables:

1. Être un établissement membre du RSEQ.
2. Participation active de l'école à la promotion de l'éthique sportive 3R et aux valeurs éducatives du RSEQ.

	Critères	Valeur / 20
A	Avoir développé un programme d'activités physiques et sportives dans son école et assuré sa croissance. (ex. : activités parascolaires, intra-muros, etc.).	8
B	Avoir supporté et stimulé la participation des élèves aux activités présentées par le RSEQ (ex.: La Rentrée sportive, En forme, ISO-ACTIF, PR1MO, etc.).	5
C	Implication dans le développement du programme ISO-ACTIF (certificat obtenu l'année précédente et résultats prévus pour l'année en cours, description des éléments de promotion).	3
D	Reconnaissance de la dynamique de l'école par le milieu local, régional et /ou provincial (prix, mention honorifique, subvention spéciale, etc.) de même que toute reconnaissance de la dynamique des intervenants (participation à des comités, commissions, RSEQ, etc.).	2
E	Avoir supporté et même incité ses intervenants au perfectionnement professionnel (participation à des stages, colloques, comités, commissions, mémoires, formation en sécurité et prévention, etc.).	2

4. L'ÉCOLE SECONDAIRE AYANT LE PLUS CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS SON MILIEU

Conditions préalables:

1. Être un établissement membre du RSEQ.
2. Participation active de l'école à la promotion de l'éthique sportive 3R et aux valeurs éducatives du RSEQ.

	Critères	Valeur / 20
A	Avoir développé un programme d'activités physiques et sportives dans son école et assuré sa croissance. (ex. : intramuros, interscolaires, leadership étudiant, etc.).	8
B	Avoir supporté et stimulé la participation des élèves aux activités présentées par le RSEQ (ex. : La Rentrée sportive, En forme, ISO-ACTIF, etc.).	4
C	Implication dans le développement du programme ISO-ACTIF (certificat obtenu l'année précédente et résultats prévus pour l'année en cours, description des éléments de promotion).	2
D	Reconnaissance de la dynamique de l'école par le milieu local, régional et /ou provincial (prix, mention honorifique, subvention spéciale, etc.) de même que toute reconnaissance de la dynamique des intervenants (participation à des comités, commissions, RSEQ, etc.).	2
E	Avoir supporté et même incité ses intervenants au perfectionnement professionnel (participation à des stages, colloques, comités, commissions, mémoires, formation en sécurité et prévention, etc.).	2
F	Avoir supporté, incité et reconnu l'implication des membres de l'équipe-école (enseignants et autres personnels) au sein des activités physiques et sportives de l'école.	2

5. L'ENTRAÎNEURE FÉMININE PAR EXCELLENCE

Conditions préalables:

1. L'entraîneure doit **obligatoirement** détenir une certification Profil compétition-introduction ou formation équivalente reconnue par la fédération unisport. Inscrire le numéro du passeport PNCE sur le formulaire.
2. Faire partie d'une commission scolaire ou d'une institution privée membre du réseau.
3. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.

	Critères	Valeur / 20
A	Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant au niveau local, régional et provincial (citer les événements et les résultats obtenus).	8
B	Avoir rayonnée dans son milieu par son implication dans le développement vertical d'une discipline sportive (stages, cliniques, manifestations, etc.).	5
C	Avoir fait preuve d'initiative et s'être impliquée dans le processus administratif des structures de développement d'une discipline sportive.	4
D	Démontrer une volonté de perfectionnement par l'acquisition de compétences (stages pour entraîneur, formation 3R, formation sur dopage, nutrition, etc.).	2
E	Détenir une certification supérieure au niveau profil compétition-introduction ou au statut FORMÉ dans le PNCE actuel.	1

6. L'ENTRAÎNEUR MASCULIN PAR EXCELLENCE

Conditions préalables:

1. L'entraîneur doit **obligatoirement** détenir une certification Profil compétition-introduction ou formation équivalente reconnue par la fédération unisport. Inscrire le numéro du passeport PNCE sur le formulaire.
2. Faire partie d'une commission scolaire ou d'une institution privée membre du réseau.
3. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.

	Critères	Valeur / 20
A	Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant au niveau local, régional et provincial (citer les événements et les résultats obtenus).	8
B	Avoir rayonné dans son milieu par son implication dans le développement vertical d'une discipline sportive (stages, cliniques, manifestations, etc.).	5
C	Avoir fait preuve d'initiative et s'être impliqué dans le processus administratif des structures de développement d'une discipline sportive.	4
D	Démontrer une volonté de perfectionnement par l'acquisition de compétences (stages pour entraîneur, formation 3R, formation sur dopage, nutrition, etc.).	2
E	Détenir une certification supérieure au niveau profil compétition-introduction ou au statut FORMÉ dans le PNCE actuel.	1

7. L'ÉQUIPE FÉMININE DE DIVISION 2 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE**Conditions préalables:**

1. L'équipe doit évoluer dans un établissement membre du RSEQ.
2. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.

	Critères	Valeur / 20
A	Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant au niveau régional et/ou provincial.	10
B	Participer activement au développement de sa discipline sportive dans son milieu (ex.: encadrement de la relève, activités d'autofinancement, promotion, etc.).	7
C	Démontrer la mise en place de règles et/ou de politiques favorisant la réussite académique des élèves-athlètes de l'équipe.	3

8. L'ÉQUIPE MASCULINE DE DIVISION 2 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE**Conditions préalables:**

1. L'équipe doit évoluer dans un établissement membre du RSEQ.
2. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.

	Critères	Valeur / 20
A	Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant au niveau régional et/ou provincial.	10
B	Participer activement au développement de sa discipline sportive dans son milieu (ex.: encadrement de la relève, activités d'autofinancement, promotion, etc.).	7
C	Démontrer la mise en place de règles et/ou de politiques favorisant la réussite académique des élèves-athlètes de l'équipe.	3

9. L'ÉQUIPE DE DIVISION 1 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE**Conditions préalables:**

1. L'équipe doit évoluer dans un établissement membre du RSEQ.
2. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.

	Critères	Valeur / 20
A	Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant au niveau provincial.	10
B	Participer activement au développement de sa discipline sportive dans son milieu (ex.: encadrement de la relève, activités d'autofinancement, promotion, etc.).	7
C	Démontrer la mise en place de règles et/ou de politiques favorisant la réussite académique des élèves-athlètes de l'équipe.	3

10. L'ÉLÈVE-ATHLÈTE FÉMININE DE NIVEAU SECONDAIRE AYANT DÉMONTRÉ UNE PERSÉVÉRANCE ACADÉMIQUE ET SPORTIVE

Conditions préalables:

1. Être étudiante à temps plein dans un établissement membre du réseau.
2. Avoir participé activement aux activités sportives de son école et de sa région.
3. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.
4. Résider au Québec depuis au moins un an.

	Critères	Valeur / 20
A	Faire le portrait de la participation et des performances sportives (résultats) de la candidate au sein des programmes du RSEQ au niveau régional et/ou provincial.	8
B	Démontrer la persévérance académique et une progression significative de ses résultats.	6
C	Décrire la ténacité et la persévérance de l'élève face aux défis auxquels elle a été confrontée.	6



11. L'ÉLÈVE-ATHLÈTE MASCULIN DE NIVEAU SECONDAIRE AYANT DÉMONTRÉ UNE PERSÉVÉRANCE ACADÉMIQUE ET SPORTIVE**Conditions préalables:**

1. Être étudiante à temps plein dans un établissement membre du réseau.
2. Avoir participé activement aux activités sportives de son école et de sa région.
3. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.
4. Résider au Québec depuis au moins un an.

	Critères	Valeur / 20
A	Faire le portrait de la participation et des performances sportives (résultats) de la candidate au sein des programmes du RSEQ au niveau régional et/ou provincial.	8
B	Démontrer la persévérance académique et une progression significative de ses résultats.	6
C	Décrire la ténacité et la persévérance de l'élève face aux défis auxquels elle a été confrontée.	6

12. L'INDIVIDU QUI S'EST IMPLIQUÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DE SAINES HABITUDES DE VIE (SHV) DANS SON MILIEU

Conditions préalables:

1. Faire partie d'une commission scolaire ou d'une institution privée membre du Réseau.
2. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.
3. Résider au Québec depuis au moins un an.

	Critères	Valeur / 20
A	Stimuler la participation des élèves (%) dans les différents programmes de SHV du RSEQ (ex : ISO-ACTIF, La Rentrée sportive, PR1MO, En forme, Défi « moi j'croque », De Facto, etc.)	9
B	Mobilisation de son milieu.	6
C	Initiative porteuse (pour l'individu et son environnement, innovation, arrimage avec des programmes existants, etc.)	4
D	Implication dans les comités SHV.	1

13. L'ÉLÈVE-ATHLÈTE FÉMININE DE 5^E SECONDAIRE AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES**Conditions préalables:**

1. Être inscrite dans une école secondaire affiliée au réseau.
2. Être présentement une élève de 5^e secondaire.
3. Avoir participé activement aux activités sportives de son école et de sa région.
4. Avoir un rendement académique respectable, avec une moyenne générale de 80% et plus.
5. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.
6. Résider au Québec depuis au moins un an.

	Critères	Valeur / 20
A	Posséder une fiche de participation active au sein des programmes du RSEQ au niveau régional, et/ou provincial.	12
B	S'être impliquée personnellement pour le développement du sport (entraîneur, arbitre, etc.) et/ou s'être impliquée dans la vie étudiante de son école.	6
C	Participation à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école	2

14. L'ÉLÈVE-ATHLÈTE MASCULIN DE 5E SECONDAIRE AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES**Conditions préalables:**

1. Être inscrit dans une école secondaire affiliée au réseau.
2. Être présentement un élève de 5^e secondaire.
3. Avoir participé activement aux activités sportives de son école et de sa région.
4. Avoir un rendement académique respectable avec une moyenne générale de 80% et plus.
5. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.
6. Résider au Québec depuis au moins un an.

	Critères	Valeur / 20
A	Posséder une fiche de participation active au sein des programmes du RSEQ au niveau régional, et/ou provincial.	12
B	S'être impliqué personnellement pour le développement du sport (entraîneur, arbitre, etc.) et/ou s'être impliqué dans la vie étudiante de son école.	6
C	Participation à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école	2